

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'écologie, du  
développement durable et de l'énergie

**Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature  
Direction de l'eau et de la biodiversité**

Arrêté du 20 DEC. 2012

**modifiant l'arrêté du 4 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de  
l'établissement public du parc national des Calanques**

NOR : DEVL1242870A

*(Texte non paru au journal officiel)*

**La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,**

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 331-26 ;

Vu le décret n°2012-507 du 18 avril 2012 créant le parc national des Calanques,  
notamment son article 24 ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de  
l'établissement public du parc national des Calanques,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au premier tiret du g) du 2 de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 4 décembre 2012 portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du parc national des Calanques, les mots « titulaire : à nommer ultérieurement » sont remplacés par les mots : « M. Lionel Royer Perreaut, titulaire ».

**Article 2**

Le directeur de l'eau et de la biodiversité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le. 20 DEC. 2012

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'eau et de la biodiversité,*  
L. ROY

21703